

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 705 10 novembre 1983

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

20 ANS

705

Domaine public

Pour un compte atomier

Depuis l'ère bien lointaine de l'atome pour la paix, marquée par le souvenir horrifié d'Hiroshima et l'enthousiasme béat pour l'innovation technologique, les opinions ont radicalement évolué au sujet de l'énergie nucléaire. Mais les francs ont roulé par milliards comme si de rien n'était.

Le rouleau compresseur des investissements lourds et des intérêts pesants a écrasé toutes les objections faites, en même temps que les solutions alternatives à l'atome triomphant. La «dynamique» du fait accompli, autrement dit la force d'inertie, l'a emporté sur toute autre considération, même financière. Moyennant quoi, nous nous retrouvons avec quatre centrales nucléaires en service, et une cinquième en construction, et avec une série d'autres usines atomiques en phase de préparation plus ou moins avancée. L'une d'entre elles au moins ne se construira pas, sur un fameux terrain proche de Bâle que la société Kaiseraugst SA ferait mieux de revendre avant que des campeurs contestataires s'y réinstallent et y attirent les forces armées, toujours ravageuses comme on sait.

Au point où nous en sommes, à un an de la votation sur les deux initiatives populaires «énergétiques» comme de la mise en service de la centrale de Leibstadt, nous devrions absolument pouvoir disposer d'un premier bilan de l'aventure nucléaire en Suisse. L'établissement d'un «compte atomier» apporterait une contribution sans doute décisive à la grande option que le peuple et les cantons auront à prendre l'année prochaine sur l'avenir énergétique de notre pays.

A moins que le calcul global du prix et de l'éventuel bénéfice du nucléaire n'ait pas été fait, ce qui

serait déjà inquiétant, ou à moins que la publication des résultats soit jugée inopportune, ce qui serait carrément grave, on ne voit décidément pas ce qui nous prive d'une véritable comptabilité des coûts et des avantages de l'énergie nucléaire pour notre pays.

Année après année, le compte laitier détaille les conséquences financières du comportement du Suisse-qui-trait-sa-vache. Au fur et à mesure de l'établissement d'un réseau bientôt achevé, le compte routier a enregistré ce que nous ont coûté les chers rubans de bitume déroulés devant les véhicules lourds et légers qui parcourent la Suisse.

Il serait grand temps, presque vingt ans après le début des travaux de construction de la centrale Beznau I, de comptabiliser enfin les frais, tous les frais, liés au développement du nucléaire en Suisse (en page 2, la «partie visible d'un iceberg financier»).

Nul doute que le perfectionnisme helvétique pourrait faire merveille en l'occurrence: car le «compte atomier» dont nous demandons l'établissement ne peut se contenter d'additionner les frais de construction, d'exploitation et de financement des centrales et de leurs installations annexes, ainsi que les coûts pour l'achat et le retraitement du combustible, puis le stockage des déchets. Il s'agit de comptabiliser aussi les efforts entrepris pour la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine de l'énergie nucléaire, choyée par le Fonds national, le NEFF, les Ecoles polytechniques et, bien sûr, par l'industrie privée. On n'oubliera pas non plus les frais engagés pour des projets abandonnés (centrale expérimentale de Lucens), survivants (Institut de Würenlingen EIR), ou pas encore réalisés (et souvent destinés à en rester au stade de la planche à dessin).

SUITE ET FIN AU VERSO

Pour un compte atomier

Les partisans de «moins de lois» peuvent, si ça leur fait plaisir, enregistrer à part les coûts générés par les mesures de précaution et de surveillance officielles, y compris par les exigences légales en matière d'assurance. A ce sujet, il conviendra d'estimer le risque représenté par la couverture RC offerte par la Confédération, pour les dommages

ANNEXE

La partie visible d'un iceberg financier

Les emprunts régulièrement lancés sur la place financière helvétique par les différentes sociétés propriétaires ou promoteurs de centrales atomi-

Emprunt	Montant	Remboursable le	Remboursable par anticipation dès le
5¼% 1973 - 88	Fr. 50 000 000	dénoncé au	10. 4. 1983
6¼% 1973 - 88	Fr. 40 000 000	15.10. 1988	15.10. 1983
6¼% 1974 - 89	Fr. 60 000 000	25. 1. 1989	25. 1. 1984
8 % 1974 - 84	Fr. 60 000 000	12. 6. 1984	-
8 % 1974 - 89	Fr. 40 000 000	25. 9. 1989	25. 9. 1984
8¼% 1975 - 87	Fr. 60 000 000	dénoncé au	15. 5. 1983
8 % 1975 - 85	Fr. 100 000 000	1. 9. 1985	1. 9. 1983
7¼% 1975 - 86	Fr. 100 000 000	20.11. 1986	20.11. 1983
7 % 1976 - 90	Fr. 100 000 000	10. 3. 1990	10. 3. 1986
6½% 1976 - 90	Fr. 100 000 000	1. 7. 1990	1. 7. 1986
6 % 1976 - 91	Fr. 100 000 000	15. 9. 1991	15. 9. 1986
5¼% 1976 - 91	Fr. 100 000 000	15.12. 1991	15.12. 1986
4½% 1977 - 92	Fr. 100 000 000	1. 3. 1992	1. 3. 1987
5½% 1977 - 86	Fr. 80 000 000	15. 7. 1986	-
4½% 1977 - 92	Fr. 100 000 000	1.12. 1992	1.12. 1987
3¼% 1978 - 93	Fr. 100 000 000	31. 5. 1993	31. 5. 1991
3½% 1978 - 91	Fr. 100 000 000	15.11. 1991	15.11. 1988
4¼% 1979 - 89	Fr. 70 000 000	12. 9. 1989	12. 9. 1987

Un emprunt à moyen terme de Fr. 150 millions a en outre été émis par l'intermédiaire de l'Union de Banques Suisses. Les partenaires ont, par ailleurs, accordé des prêts totalisant Fr. 60 millions, proportionnellement à leur participation au capital-actions.

d'une valeur comprise entre 300 et 1000 millions. En pensant à cet indispensable compte atomier, on se prend à rêver d'une estimation qui aille au-delà du simple recensement des factures. Une véritable comptabilité du nucléaire prendrait aussi en considération toute la valeur — ajoutée ou retranchée — que cette forme d'énergie aura apportée à la communauté nationale. On pourrait ainsi enfin prendre la mesure du «Pari nucléaire» à l'helvétique.

D'avantage de clarté, ce n'est jamais trop demander.

Y. J.

J.-M. ANGÉLOZ

L'œil du PDC était sur «La Liberté»

Le licenciement d'un rédacteur de politique locale à *La Liberté*, J.-M. Angéloz, pour avoir signé une liste de parrainage qui devait permettre au Parti socialiste ouvrier (PSO) de participer aux dernières élections sur la scène fribourgeoise est bien davantage qu'une simple péripétie. L'affaire est cruciale, dans la netteté des faits incontestés eux-mêmes: on y lit sans peine les dangers qu'implique la domination sans partage de *La Liberté* sur le marché de l'information (francophone) cantonale; on y lit aussi la vulnérabilité du journaliste dans une entreprise de presse — le journaliste est le maillon le plus faible de la chaîne de la communication; on y lit enfin les rapports de forces qui existent inévitablement dans le ménage d'un journal, fût-il de qualité comme *La Liberté* et coiffé par une direction dont chacun s'accorde à reconnaître les mérites sur le plan de l'ouverture journalistique.

Les faits sont simples, au moins en surface. J.-M. Angéloz a bien été licencié pour la seule et unique raison (pas de réticences, au moins explicites, quant à son activité professionnelle) qu'il avait signé parmi cinquante autres personnes, une liste de parrainage du PSO à l'occasion des dernières élections. Echec des tentatives de conciliation, parution dans les colonnes de *La Liberté* des explications du rédacteur en chef François Gross («Une certaine idée du journalisme») à l'exclusion de celles du journaliste licencié, communiqué de la Fédération suisse des journalistes condamnant «toute atteinte aux droits civiques de l'individu — un licenciement pour parrainage en est une à ses yeux», craignant que «le cas Angéloz devienne un précédent» et considérant que, «même si le rédacteur a mésestimé la portée de son acte, comme le lui reprochent ses employeurs, la sanction est sans commune mesure avec la faute, si faute il y a». On en est là, alors que les instances paritaires sont saisies de l'affaire.

Ce licenciement a déjà fait couler beaucoup d'encre. Mais il s'enrichit aujourd'hui d'un petit dossier publié dans le dernier bulletin de l'Association vaudoise des journalistes (c.p. 26, 1001 Lausanne) qui éclaire remarquablement les tenants et aboutissants de la décision prise par la direction de *La Liberté*, et qui mérite largement la citation: là, les différentes parties s'expliquent en clair devant leur milieu professionnel.

RETOUR DE BÂTON INÉLUCTABLE...

Pour le rédacteur en chef F. Gross, la faute est manifeste: «Tout rédacteur doit savoir qu'en signant un contrat avec un journal d'opinion, il aliène, de sa propre volonté, un peu de sa liberté personnelle. L'ignorer est faire preuve d'une légèreté telle que l'on doit s'attendre à un retour de bâton. Ce qui aurait été excusable de la part d'un jeune écervelé frais émoulu des écoles ne l'était plus venant d'un rédacteur ayant passé la trentaine et au courant de l'histoire récente du journal et des opinions de son rédacteur en chef quant à l'engagement partisan des journalistes.»

Pour F. Gross, cette signature était «un coup porté au crédit du journal», eu égard à l'évolution récente du quotidien fribourgeois qui a coupé, dès 1970, «les liens personnels — jamais institutionnels — qui l'attachaient au Parti conservateur chrétien social, devenu le PDC», trouvant dans cette séparation «un gain de crédibilité», eu égard aussi à l'idéologie du PSO, incompatible avec la charte de *La Liberté*, qui situe le journal «comme un journal d'information et comme un organe d'opinion catholique (les références à l'enseignement doctrinal de l'Eglise catholique-romaine y sont explicites)».

PEUR DU QU'EN DIRA-T-ON...

De son côté, J.-M. Angéloz proteste qu'il ne partage pas l'idéologie du PSO, que sa signature était uniquement le signe de sa conviction que «toutes les idées ont le droit d'être émises sur la place

publique»: «... Convaincu de mes explications, le rédacteur en chef a parlé de 'l'image' du journal, de son passé, et a eu peur qu'un parti politique ne s'empare de cette affaire et dise 'il y a des gauchistes à *La Liberté*'. J'ai été licencié pour que *La Liberté* reste immaculée aux yeux du public. Par peur du qu'en dira-t-on. La question fondamentale est donc celle-ci: un rédacteur en chef sûr de l'intégrité professionnelle d'un journaliste doit-il céder, par avance, à une éventuelle pression d'un parti politique? Ou, toujours par avance, à une hypothétique réaction des lecteurs?»

Violation de la charte du journal? Non, affirme Angéloz, «car le document ne précise que la ligne du journal, ce qui y est écrit; et non la vie privée du rédacteur ou ses droits de citoyen». Même son de cloche du côté de la Fédération suisse des journalistes (FSJ) par la plume de sa vice-présidente Marianne Wenk, qui note que J.-M. Angéloz «n'a fait usage que d'un droit civique garanti à n'importe quel citoyen suisse».

PRESSIONS...

Marianne Wenk, pour la FSJ, va même plus loin, situant le contexte politique de l'«affaire»: «... Apparemment, MM. Hugo Baeriswyl et François Gross, l'éditeur et le rédacteur en chef de *La Liberté*, ont reconnu la sincérité des propos de J.-M. Angéloz. Mais ils ont invoqué l'atteinte au crédit du journal et la protection de son intérêt qui exige, selon eux, le licenciement du journaliste. Cela signifie que des tiers ont exploité politiquement la signature Angéloz (dont la publicité n'aurait pas dû franchir les murs de la chancellerie) pour porter tort à *La Liberté*. En clair, cela s'appelle des pressions. Et lorsqu'on sait qu'Angéloz est l'auteur de quelques enquêtes qui ont déplu à certains milieux, on en comprend la raison. Lors des dernières négociations de la convention collective entre l'Union romande de journaux et la FSJ, les éditeurs n'ont pas voulu accepter l'introduction d'un article stipulant qu'«éditeurs et journalistes résistent conjointement aux pressions extérieures».

'Pensez-vous que nous ayons besoin d'un article pour faire ce que nous faisons déjà? Vous nous faites injure!', ont-ils argumenté.»

J.-M. Angéloz sacrifié aux pressions démocrates-chrétiennes sur *La Liberté*: les lecteurs ont-ils été dupes (ci-dessous, une réaction qui n'a pas trouvé place dans les colonnes du journal)? C'est pour le coup en tout cas que la crédibilité du quotidien fribourgeois a été entamée.

COURRIER

Sur une étrange décision

En 1577, Etienne de la Boétie, dans son Discours de la servitude volontaire, écrivait: «C'est chose bien étrange d'ouïr parler de la vaillance que la liberté met dans le coeur de ceux qui la deffendent...». Assurément, il faut croire que c'est chose très étrange... et je voudrais, prolongeant la réflexion de l'humaniste, faire une remarque (une remarque à crier dans les ruines) sur le sens de la liberté, aujourd'hui dans notre helvétique démocratie bourgeoise.

Et je m'adresserais d'abord aux responsables d'un journal qui, justement, porte ce nom quelque peu magique: LIBERTÉ.

A l'avenir, Messieurs, des fois qu'un de vos journalistes (nul doute qu'ils ne vous appartiennent corps et biens) laisserait deviner un recoin d'âme vaguement ouvriériste, je vous en prie, n'hésitez pas, tirez, tirez-lui dessus! Je vous certifie que nous sommes en mesure de comprendre; je vous assure aussi que nous partirons en quête de la boîte noire: on ne sait jamais: la vérité, une vérité, Dieu sait quelle, pourrait y être enfermée...

Et puis, d'être regardants, ne nous en voulez pas: la liberté libre, c'est si rare en ce bas monde!

Pierre Voélin.

MODÈLE SUÉDOIS

Fonds collectifs des salariés

Il y a six ans, la défaite des sociaux-démocrates suédois fut présentée comme un rejet révélateur. Les limites de l'Etat Providence avait été atteintes. La Suède cessait d'être modèle.

Aussi le retour au pouvoir, il y a un an, des mêmes socialistes ne fut que brièvement commenté. Il gênait les interprétations simples sur l'histoire des sociétés en termes de flux et de reflux.

Les socialistes suédois sont confrontés comme ailleurs à des problèmes graves et immédiats. Le chômage touche 4% de la main-d'œuvre. C'est à la fois beaucoup et moins que dans la plupart des pays industrialisés. La dévaluation, décidée d'entrée par le nouveau gouvernement, et la surveillance des salaires qui l'accompagne, a parfois érodé le pouvoir d'achat.

Pourtant, une réforme essentielle, sous pression de la Centrale syndicale, est mise sur pied. Il s'agit du «Fonds collectif des salariés».

Ces fonds seront alimentés par les bénéficiaires des entreprises lorsqu'ils atteignent un certain montant, toutes déductions étant faites, notamment les amortissements utiles. La taxe annuelle de 20% vise donc le bénéfice net, distribuable, soit immédiatement, soit à terme lors des augmentations de capital social que les actionnaires anciens souscrivent à des conditions préférentielles.

Les montants ainsi récoltés serviront à l'acquisition d'actions. Il est certes exclu que les fonds collectifs des salariés détiennent des participations majoritaires, mais leur influence, à l'intérieur des sociétés, sera rapidement considérable.

Ce projet se heurte dès maintenant à une opposition acharnée. La règle d'or du modèle suédois est violée, dit le patronat, cette règle qui voulait que

les entreprises soient totalement libres dans leur organisation interne, quitte à être soumises aux conventions syndicales et à l'obligation de financer, par impôt et cotisations, l'appareil social. Les syndicats répondent qu'ils ne violent pas la règle de l'économie de marché, que l'ensemble de la collectivité sera associée aux bénéficiaires, mais aussi aux difficultés, de la gestion économique, puisque le rendement des fonds collectifs alimentera la Caisse nationale des pensions.

Comment ne pas mettre en regard le projet suédois avec la thèse que nous défendons sur les fonds de placements syndicaux?

En Suisse, l'opération ne se heurterait pas aux mêmes difficultés et aux mêmes oppositions qu'en Suède.

Tout d'abord, parce qu'il n'est pas nécessaire de modifier la législation. La loi sur le deuxième pilier va entrer en vigueur en 1985. Les organisations de salariés sont en droit de réclamer, dans la gestion des caisses, une politique de placement qui s'applique au moins aux montants qui proviennent des cotisations des salariés, c'est-à-dire de l'épargne salariale.

Des principes élémentaires de prudence exigeraient que l'achat d'actions d'entreprises ou de sociétés suisses soit limité à des pourcentages bas (10% par exemple).

Ces montants seraient suffisants pour exercer un contrôle, efficace et de l'intérieur, sur certaines prises de décision, pour rendre le jeu plus ouvert et plus transparent.

Les syndicats suisses seront-ils stimulés par l'exemple suédois, eux qui pourraient agir sans avoir à recourir à une législation «ad hoc»? Acceptons tout de même comme un signe que la «Lutte syndicale» (26.10.1983) ait consacré, en page économique, un éditorial au projet suédois. Article avant tout descriptif, certes, mais aussi d'attention éveillée.

A. G.

MANIF

La paix a du plomb dans l'aile

Une force avec laquelle il faudra dorénavant compter: le diagnostic s'imposait samedi à Berne, à scruter cette immense foule rassemblée sous le signe de la «Journée nationale pour la paix». 50 000 personnes pour le désarmement immédiat, à l'Est comme à l'Ouest, contre le stationnement de missiles en Europe, américains ou soviétiques, pour le démantèlement des alliances militaires: la masse de manifestants, pas seulement des jeunes, pas seulement des «contestataires» (même la «NZZ» en a été convaincue...), rendait soudain ces énormes revendications plus proches, presque palpables. Mais quel travail encore pour que ces aspirations légitimes trouvent leur traduction dans la politique helvétique et que vraiment cette force compte. «Imagine que c'est la guerre et que personne n'y va», le merveilleux slogan zurichois a du plomb dans l'aile lorsqu'on écoute le commandant de corps Edwin Stettler décrire à l'avance les manifestations pour la «Tribune de Genève» (vendredi 4.11.): qui participera à une telle action? «Plusieurs catégories de gens. Des curieux. Sans qui le nombre des manifestants serait beaucoup plus petit. Des gens de bonne foi, qui attendent des solutions toutes faites sans trop y réfléchir. Puis des militants du mouvement qui luttent pour un idéal et sont entrés quasiment en religion, sectaires et fanatiques. Une infime minorité enfin qui tire les ficelles, pour des raisons d'ordre politique et stratégique tout à fait claires et nettes.» Rompez.

LA SANTÉ C'EST LEUR AFFAIRE

Explosion des coûts et... des bénéficiaires

Entrée tonitruante des cliniques privées, l'autre jour, sur la scène déjà fort encombrée du débat sur la loi sur l'assurance maladie, en révision partielle

comme on sait, et de la loi sur l'assurance accident. En gros, ces établissements voient tomber sur eux à terme la chape de plomb de l'étatisation de la médecine, crient à la mort du libre choix du médecin et de l'hôpital et craignent de n'être réservées à l'avenir qu'à une clientèle privilégiée.

Nous n'entrerons pas en matière sur ces reproches au système actuel de santé helvétique et à celui qui se profile derrière la révision des textes en vigueur: même si les 91 membres de l'Association des cliniques privées de Suisse offrent un total de 10 361 lits, dans lesquels plus de 150 000 patients ont été soignés l'an passé, soit un peu plus de 15% de tous les malades qui ont eu recours aux hôpitaux, même si ces cliniques-là représentent donc une part non négligeable de l'offre hospitalière dans notre pays, leurs revendications ne sont finalement qu'un petit point sombre parmi d'autres dans le marasme ambiant du système de santé.

Arrêtons-nous plutôt un instant à ce fameux refrain qui sous-tend toutes les récriminations du même type: la sacro-sainte liberté du patient, et en filigrane de ce dogme, un autre dogme qui a la vie dure, dans ce secteur économique comme dans d'autres, la liberté du commerce (et de l'industrie) et son corollaire, les lois du marché.

Une des questions fondamentales est «grosso modo» en effet celle-ci: les collectivités publiques et celle des assurés ont-elles les moyens de laisser fonctionner sans autre les lois du marché dans le secteur de la santé? Ce qui est certain, c'est que l'explosion des coûts tant de fois dénoncée n'est pas perdue pour tout le monde, comme on dit, et que la hausse continue des dépenses agit comme un aimant sur toutes sortes de sociétés qui se sont greffées sur le système de santé, attirées par une croissance qui, jusqu'ici, ne semblait pas connaître de limites.

Un exemple? Voyez cette société de «gestion hospitalière», tout récemment admise à la bourse de Zurich, l'American Medical International Inc. (AMI). D'origine américaine, comme son nom l'indique, ayant pris son véritable essor sur les ailes de la (re)privatisation prônée par Washington, elle

a très rapidement essaimé en Angleterre, en Arabie saoudite et en Suisse où elle possède déjà les cliniques Cecil à Lausanne et Beau-Site à Berne, et où elle projette d'ouvrir un établissement du même genre (166 lits) à Zurich. Un chiffre d'affaires en constante progression; sans remonter à 1956, première année d'activité, il était de 914 millions de dollars en 1980 et il devrait être de plus de 1 milliard et trois cents millions de dollars à la fin de cette année. Dans son dernier bulletin, le Crédit Suisse, analysant les actions AMI, peut écrire: «Nous sommes certains qu'AMI tirera profit des chances nouvelles et que son bénéfice continuera à s'accroître de plus de 20%.» Où les «lois du marché» font en effet de la gestion de la santé (AMI gère actuellement 107 hôpitaux dont 76 lui appartiennent en propre) une affaire juteuse. Pour tout le monde?

INDUSTRIE

Géants suisses employeurs à l'étranger

En ces temps marqués par la relance tous azimuts d'un protectionnisme plus ou moins masqué, pleins feux sur les difficultés de nos industries d'exportation, et au premier rang d'entre elles l'horlogerie.

Il est un volet de la dépendance de la Suisse vis-à-vis de l'étranger qui demeure beaucoup moins connu et qui vient de faire l'objet d'une étude décapante à l'Université de Bâle (sous l'égide du Fonds national pour la recherche scientifique), par un groupe d'économistes sous la direction de Felix Wehrle: l'activité déployée à l'étranger par les multinationales d'origine suisse.

Quelques points de repère rapides. Considérons les quinze plus importantes multinationales industrielles suisses (cf. tableau emprunté à la «Basler Zeitung»), dont les activités à l'étranger représentent ensemble plus de 80% du total de l'activité de l'industrie suisse hors de nos frontières, et dépassent

(avec 61 milliards de francs) la valeur de toutes les exportations suisses 1980.

Dans le ménage salarial de ces quinze géants, les employés à l'étranger, au nombre de 483 400 en 1980, pèsent beaucoup plus lourd que les Suisses, 160 640! A rapprocher des quelque 700 000 places de travail qu'offrent les entreprises suisses répertoriées dans l'industrie! Et l'écart ne cesse de se creuser: les effectifs salariaux des «quinze» sont demeurés pratiquement stables dans notre pays dans les années septante, alors qu'ils gonflaient

Emploi à:	Suisse	Etranger
	(1980)	
Nestlé	7 400	145 600
Ciba-Geigy	22 900	58 290
BBC	21 780	83 540
Alusuisse	8 650	36 430
Roche	9 610	34 040
Sandoz	9 830	25 630
Bührle	15 300	21 910
Sulzer	20 180	14 750
Holderbank	2 060	16 670
GF	8 030	9 250
Schindler	6 010	15 650
Asuag	12 830	2 740
Landis & Gyr	6 480	9 740
Von Roll	5 760	490
Hesta	3 840	8 610
Total	160 640	483 340

sans arrêt ailleurs (dans les pays industriels — et surtout en Europe — mais aussi dans les pays en voie de développement, avec une croissance spécialement rapide en Amérique du Sud). Avec les conséquences qu'on peut imaginer sur le volume des investissements et sur celui de la recherche et du développement.

Pour 1985, selon les enquêteurs bâlois, les «quinze» prévoient, en ce qui les concerne, un tassement de l'emploi en Suisse et une croissance mesurée à l'étranger... Dès lors, une question s'impose: quand l'industrie helvétique emploiera-t-elle davantage de personnel à l'étranger que dans son pays d'origine? Réponse réservée aux activistes de la xénophobie.

A la chasse aux auditeurs

L'événement de la naissance est passé et voici déjà les radios locales suisses allemandes confrontées aux problèmes classiques de durée! Mais les sept petites nouvelles émettent toujours, et ça c'est déjà impressionnant. Même si la bâloise Basilisk a dû recevoir un renfort des PTT et, en particulier, une nouvelle fréquence, une radio libre alsacienne, appréciée d'une partie de la gauche bâloise, émettant en effet sur la première longueur d'ondes qui lui avait été attribuée.

Aux premières écoutes, il est possible, d'ores et déjà, de se faire une idée du style et du climat de quelques stations; jouons aux raccourcis:

— Radio Z, l'émetteur des notables zurichoises, tête de pont parfaite pour le groupe Hofer, la «NZZ»

des radios locales (typique: elle s'est lancée en commençant par un bulletin de nouvelles);

— Radio Zürisee, la radio qui veut prouver qu'on peut vivre sa vie pas très loin de la Bahnhofstrasse (on tente de parler avec les gens et de rester proche d'eux);

— Radio ExtraBE, la plus bernoise des radios locales et pourtant elle était prête à l'heure...

UN COMPLÈMENT UTILE

Taux d'écoute: il est prématuré, bien entendu, d'en parler, mais les bulletins d'information de Radio ExtraBE complètent par exemple avantageusement l'information locale de la SSR (DRS) et de la presse quotidienne. Un exemple? Jeudi 3 novembre, séance du Conseil de Ville de Berne; au bulletin de 23 h. 30, un petit compte rendu et une interview d'un conseiller; la politique locale traitée aussi rapidement que le sport: pourvu que ça dure!

SUR LE TERRAIN

Baptême du feu à la manif

La manif pacifiste de samedi était somme toute l'épreuve du feu pour les radios locales audibles à Berne. Gros effort d'information de la part de Radio ExtraBE qui a non seulement couvert les événements, mais préparé le terrain en donnant la parole, les jours précédents, aux principaux protagonistes, organisateurs, mais aussi CFF, transports en commun de la ville de Berne et police.

Samedi, des bulletins d'information précis, des images sans retard, prises sur le vif, la Place fédérale et le studio étant en liaison. A deux reprises, lors des bulletins plus complets de midi et de dix-neuf heures, liaison téléphonique entre

Radio ExtraBE et Radio Zürisee qui bénéficiait ainsi du travail de l'émetteur bernois — préfiguration de la collaboration future des radios locales palliant de cette manière à la fois leurs faibles moyens et leur faible champ de diffusion?

Au cours de l'après-midi, les auditeurs étaient invités à donner leur avis sur la démonstration et à expliquer éventuellement pourquoi ils n'y participaient pas. Quelques réponses sur l'antenne, signe d'une certaine audience...

Ajoutons que la nouvelle chaîne DRS 3 (homologue de Couleur 3) a consacré une émission très complète (en dialecte, comme les radios locales, bonne occasion de perfectionnement linguistique pour les francophones établis outre-Sarine), samedi à 19 heures, à la manifestation. DRS 3 a manifestement plus d'ambitions que Couleur 3, côté information.

A noter qu'une partie de la presse des régions touchées par les radios locales publie les programmes des différents émetteurs. Le «Tages-Anzeiger» indique déjà même la fréquence des émetteurs qui n'interviendront que dans quelques jours, ou dans quelques mois.

A ce sujet, d'après «Die WochenZeitung», le seul émetteur de fabrication suisse d'une radio locale sera celui d'ALR (LoRa Züri); il a été mis au point par les électroniciens zurichoises du Groupe RED-EL. Une surprise de plus à l'actif du marginalisme militant.

Toutes les régions ne bénéficient pas encore de la concurrence sur les ondes, si l'on ne considère que les émetteurs suisses. Ceux qui sont privés pour le moment des émissions de la nouvelle troisième chaîne de la SSR en allemand, protestent. Cela rappelle certaines interventions lors du lancement de «Couleurs 3».

En ce qui concerne les retards dans le lancement de certaines stations, le fonctionnaire responsable des PTT (M. Steffen) a dit clairement ce qu'il fallait en penser (émission RSR du 1.11): les premiers contacts ont été pris en 1980; les «promoteurs» visant à une réelle efficacité n'attendent pas de pouvoir s'appuyer sur un texte légal pour préparer l'avenir!

*

Une dernière note à l'intention des frustrés des Montagnes neuchâteloises: pourquoi n'écoutent-ils pas les radios franc-comtoises et, notamment, RGD de Morteau (fréquence 101.9 MHz)?

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Une somme au peigne fin

Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses (aux Editions Payot Lausanne).

La première chose à relever est assurément la bien-

facture de ces trois livres, la richesse de l'iconographie, l'originalité des revers: au début, une carte de la Suisse du XVIII^e siècle; à la fin, une carte du XX^e siècle. La bienfacture de la mise en pages, la qualité des photos en couleurs, les graphiques clairs et persuasifs — bref, un beau travail d'édition, un ouvrage agréable à feuilleter.

Un ouvrage facile à consulter? Ici, une première critique *grave* (heureusement à propos d'un défaut auquel il est possible de remédier, même après coup): pas d'index des noms cités — qu'un livre pareil n'ait pas d'index, au déclin du XX^e siècle, voilà qui laisse pantois. Vous me direz que le lecteur peut composer son propre index: c'est ce que j'ai fait, pour le troisième volume — cela prend un temps considérable. Pour les deux autres, je n'ai pas pu. Notre illustre compatriote, Auréole Bombast von Hohenheim, dit *Paracelse*, est-il mentionné? Je n'en sais rien; je n'ai pas trouvé son nom. Je me méfie...: dans le troisième volume, les auteurs, évoquant la Suisse au lendemain de la Deuxième Guerre, parlent d'«un tableau tout de grisaille, qui évoque une Suisse dépourvue de dynamisme et de perspective collective» — et ne mentionnent ni Piaget, ni Gonseth, ni des entreprises comme les Rencontres de Genève ou les Entretiens d'Oron, ni des éditeurs comme Skira ou la Baconnière!

Autre manque: une *bibliographie* suffisante, d'autant plus nécessaire qu'à certains égards, le livre paraît bien fragile, je dirais même, par endroits, *léger*.

Or ceci m'amène à une troisième critique, touchant celle-là à un défaut malheureusement irrémédiable: cette légèreté, précisément. Je précise: je n'ai aucune sympathie pour le général Wille. Tout de même, lorsque je lis — tome III, page 123 — que «le général Wille suggéra aussi, dans une lettre au Conseil fédéral du 20 juillet 1915, l'entrée en guerre de la Suisse aux côtés des Empires centraux» (Allemagne et Autriche-Hongrie) — devant

une accusation aussi énorme, je voudrais bien savoir où trouver la lettre en question et connaître les termes exacts de l'original allemand.

Je n'ai pas non plus de sympathie particulière pour le conseiller fédéral Pilet-Golaz. Mais l'idée d'expliquer sa politique par sa «suffisance intellectuelle» me paraît puérile. De même, Motta. Je n'aime pas Motta. Mais voir l'homme politique réduit ou presque à son «anticommunisme simpliste» me semble bien... simpliste!

De même enfin: quand on me parle du «ton affecté» de Pilet-Golaz lors de son allocution célèbre du 25 juin (je l'ai entendue, cette allocution, je m'en souviens comme si c'était hier), je me

COURRIER

Trois tueurs

Les quotidiens romands du 4 novembre dernier.

La Tour-de-Peilz: chauffard identifié

«Le mercredi 19 octobre, M^{lle} Françoise Pulver, 23 ans, laborantine, avait été tuée par un chauffard roulant à La Tour-de-Peilz. Le coupable avait pris la fuite. Recherché, il a été arrêté le lundi 25 octobre à Berne (...). Il a été transféré dans le canton de Vaud et détenu préventivement plusieurs jours à disposition du juge informateur de Vevey-Lavaux, qui l'avait inculpé. Il a ensuite été relaxé.»

Une femme écrasée par deux voitures sur l'auto-route

«Une femme de 27 ans (...) a été écrasée coup sur coup par deux voitures circulant en direction de Zurich et trouvée morte. La police cantonale zurichoise recherche les deux automobilistes qui ont pris la fuite.»

Pourquoi les rechercher?
Pour les relaxer?

demande ce qu'il faut entendre par «affecté» et si un jugement aussi subjectif a bien sa place dans un livre d'histoire sérieux.

*

Autre chose: je ne saurais trop approuver l'article de l'ami Stauffer (DP 704) au sujet du *Glossaire* — et surtout son point 8: «Le «Glossaire» est une entreprise «définitive»: lorsqu'il sera achevé, il n'y aura pas à le revoir, le corriger, l'augmenter.» Exact. Et tant mieux: car alors — vers le milieu du XXII^e siècle — il faudra se consacrer au plus vite à la tâche de le *traduire*, du français du XX^e siècle en français (à supposer que les camarades russes, chinois, et les amis américains nous laissent...) du XXII^e siècle!

J. C.

Blessé ou tué (qui peut le savoir, sur le moment?), puis fuir, n'est-ce pas suffisant pour être détenu, puis maintenu détenu?

Il ne faut pas nous parler de «justice».

Et les deux petites, qui les ressuscitera?

Edmond Kaiser.

Réd. Terrible cri de désespoir de notre correspondant. Impossible à éluder. D'autres interpellations de lecteurs et d'amis, dans le même sens, nous parviennent régulièrement. Signes encourageants (malgré tout) que les accidents de circulation émergent peu à peu d'un brouillard d'indifférence générale et fataliste. Changement de climat propice à de nouvelles, indispensables et draconiennes mesures de canalisation du trafic? Il faut l'espérer, n'en déplaise à ceux qui confondent allègrement libertés individuelles et liberté de tuer sur la route.

Cela dit, et pour en revenir à cette missive d'Edmond Kaiser, il est vrai aussi que, comme on dit, la justice doit suivre son cours, dans les meilleures conditions pour les prévenus, quels qu'ils soient, présumés innocents tant qu'ils ne sont pas jugés; il est vrai aussi que la prison préventive est infiniment dommageable pour tous les prévenus, quels qu'ils soient.

Avenue Gutenberg

(Ne parlons pas des maths scolaires et de ceux qui les conçoivent ou les enseignent. Deux mesures s'imposent: la dynamite et la tronçonneuse. La raison et la morale exigent que ce magma pervers, sadique et assassin — qui continue de massacrer des générations d'élèves — soit anéanti par tous les moyens. Les actuelles maths scolaires sont une partie du Mal et de l'Abomination. Ceux qui les enseignent sont des bandits, des lâches, des traîtres, des frustrés, des mollusques toxiques. Je les hais de tout mon cœur, de toutes mes forces et de toute mon âme...)

— Il est vrai que ça manque d'illustrations. Mais on se marre doucement. On s'amuse avec ces nombres-masques qui masquent des masques. Et puis, c'est joli, ces pirouettes, ces embobinages et débobinages chiffrés. Et c'est plein d'humour. Et ça s'intitule «Les nombres remarquables». De François Le Lionnais et Jean Brette (Editions Hermann). A rapprocher des ouvrages de Martin Gardner sur le même sujet.

— «2001», c'était bien. «2010» est sur la même pente montante. Ce A. C. Clarke a bien du talent, décidément. Recommandé (Ed. Albin Michel).

— Je ne connais rien de rien à l'opéra mais «Space Opera» de Jack Vance donne envie d'écouter de plus près. En tout cas une bonne entrée en S.F. pour les mélomanes et opéramanes. Recommandé aux musiciens en chômage, par exemple (Ed. Press Pocket).
G. S.

EN BREF

C'est à la «Basler Zeitung» (5.11.) que Jean Ziegler a accordé l'interview la plus complète sur les circonstances de son échec lors des dernières élections au Conseil national. Avis à ses fans. Le professeur genevois s'explique non seulement sur son avenir, mais aussi sur celui du parti socialiste.

* * *

La Société pédagogique romande fête ses 120 ans

en publiant un numéro spécial de sa revue l'«Edu-cateur» (Planches 22, 1820 Montreux), «120 ans de travail et de luttes». Un intérêt documentaire certain, mais une prudence extrême lorsque les auteurs abordent les grandes questions d'actualité. A noter tout particulièrement six pages consacrées à une stimulante comparaison entre le Rapport général sur les devoirs de l'Instituteur envers la Société et sur les obligations de la Société envers lui, établi pour le congrès scolaire de 1872 à Genève, et le Statut de l'enseignant, mis au point pour le congrès de 1978 à Fribourg — petite note bassement patriotique à l'intention du Ministère public fédéral: la photo publiée pour illustrer l'évolution du maître d'école vers une fonction d'«expert en relations humaines» est signée «Novosti», suivez notre regard!

* * *

La socialiste Lilian Uchtenhagen en page de couverture du dernier numéro de «Femmes suisses» (c.p. 323, 1227 Carouge); et en page 3, un vigoureux plaidoyer, signé de la rédactrice responsable, Silvia Lempen, qui écrit entre autres: «(...) Il est cependant très inquiétant de constater que, si l'on fait grief à Jean-Pascal Delamuraz de beaucoup parler pour ne rien dire (propos cités par «L'Hebdo» du 29 septembre), ou d'autres défauts tout aussi sympathiquement compatibles, voire nécessaires à la réussite d'une carrière politique traditionnelle, on choisit de critiquer chez Lilian Uchtenhagen sa fragilité nerveuse. Or que dit-on d'une femme qui pleure? Qu'elle est hystérique. Et l'hystérie (du grec, *hustéra*, matrice) est une tare bien féminine qui ne saurait être tolérée chez un membre du viril collège de nos sept sages. Pendant la récente campagne électorale pour le renouvellement du Conseil national et du Conseil des Etats, certains détenteurs mâles du pouvoir politique ont clamé sur tous les tons qu'il n'y avait pas lieu de privilégier les femmes uniquement parce qu'elles étaient des femmes (...). Le problème, c'est que ceux-là mêmes qui se parent des honorables couleurs de l'impartialité sont souvent les tenants de la

mysoginie la plus crasse, et ne votent jamais pour une femme, même si ses mérites sont de notoriété publique. Tel est bien le raisonnement hypocrite auquel on n'hésite pas à recourir en ce qui concerne la possible candidature Uchtenhagen au Conseil fédéral. Et voilà pourquoi les rides d'anxiété qui barrent en permanence le front de Pierre Aubert ne constitueront jamais un handicap aussi sérieux pour la stature gouvernementale du personnage que les tremblements de voix de Lilian Uchtenhagen quand elle reçoit des fleurs.»

* * *

Décidément, l'intérêt des articles publiés par le magazine hebdomadaire du «Tages Anzeiger» demeure d'un niveau unique en Suisse, expérience exemplaire d'une presse critique, complément bienvenu d'un quotidien inévitablement limité dans ses efforts d'approfondissement par le flux et le reflux constant de l'actualité. Cette semaine (n° 44), une analyse décapante et sans complaisance des chefs d'accusation lancés fin avril de cette année par le Ministère public fédéral, sans preuves publiques à l'appui, contre les collaborateurs de l'agence Novosti. Une enquête qui tombe spécialement bien, il faut le dire, au moment des grandes manifestations pacifistes.

* * *

On connaît maintenant les termes exacts de la petite leçon de «moins d'Etat» infligée par le Conseil fédéral à l'ultra-libéral et militariste neuchâtois Jeanneret qui demandait ingénument à l'Exécutif central quelles mesures il pensait prendre pour éviter la diffusion de «Dynasty» sur le petit écran: «... Le Conseil fédéral est d'avis qu'il n'appartient pas à l'Etat de réduire l'éventail des programmes dans le dessein de prescrire aux téléspectateurs ce qu'ils ont le droit de voir ou non. Une politique libérale des médias doit plutôt créer des conditions générales qui garantissent l'offre la plus variée possible et qui répondent aux divers besoins. Bien entendu, cette offre doit rester dans les limites légales.» A moins d'Etat, moins d'Etat et demi.